



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



**2023 - 2026**

## Table des matières

1. Informations administratives de l'organisateur.....	3
2. Diagnostic de territoire .....	4
2.1 Carte d'identité de la commune .....	4
2.2 Périmètre et public du PEDT.....	4
2.3 Etat des lieux des services enfance-jeunesse sur la commune .....	5
2.3.1 La petite enfance.....	5
2.3.2 L'enfance jeunesse .....	6
2.3.3 Les associations .....	11
3. Les valeurs éducatives du Projet Educatif de Territoire .....	12
3.1 L'identification des besoins .....	12
3.1.1 Les atouts.....	12
3.1.2 Les contraintes.....	12
3.2 Les valeurs éducatives défendues .....	12
3.3 Les objectifs généraux.....	13
3.3.1 Vivre ensemble, citoyenneté .....	13
3.3.2 La culture .....	13
3.3.3 Le sport.....	13
3.3.4 L'autonomie.....	14
3.3.5 Solidarité, entraide.....	14
3.3.6 Respect de son environnement : nature, animaux, individus .....	14
3.4 Proposition d'activités périscolaires et extrascolaires.....	15
3.5 Comité de pilotage .....	16
4. Le projet Educatif de Territoire en action.....	18
4.1 L'organisation de la semaine scolaire.....	18
4.2 Le Plan Mercredi .....	18
4.2.1 L'organisation générale .....	18
4.2.2 Les moyens matériels .....	22
4.2.3 Les moyens humains .....	22
4.3 L'organisation des temps périscolaires avant et après l'école.....	23
4.3.1 L'organisation générale .....	23
4.3.2 Le projet .....	24
4.4 Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap .....	24
4.5 L'évaluation .....	25
4.5.1 Le comité de pilotage .....	25
4.5.2 Les modalités d'évaluation .....	25
4.5.3 Les perspectives.....	25

## **1. Informations administratives de l'organisateur**

Date de présentation du projet : 15 Mai 2023

Collectivité territoriale : Commune de Le Bono

Maire : Yves DREVES

Nom du correspondant : Mme Myriam LE PLAIRE-BRARD

Fonction : Responsable Enfance Jeunesse

Adresse : Mairie de Le Bono Place Joseph Le Clanche 56400 Le Bono

Téléphone : 02 97 57 88 98

Adresse électronique : enfancejeunesse@lebono.fr

## **2. Diagnostic de territoire**

### **2.1 Carte d'identité de la commune**



**La commune de Le Bono** est située dans le pays de Vannes et fait partie des 34 communes qui composent la communauté d'Agglomération du Golfe du Morbihan. Le territoire accueille aujourd'hui près de 2.600 habitants au cœur d'un cadre de vie exceptionnel. Son tissu économique dynamique, son patrimoine historique, et sa culture à la fois rurale mais surtout maritime, créent un climat porteur pour les nouveaux projets.

### **2.2 Périmètre et public du PEDT**

**Territoire concerné :** Le Bono

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

**Public concerné :** Enfants de la commune âgés de **3 à 15 ans**

**Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :** Groupe scolaire Jean Louis Etienne (203 élèves)

**Périodes concernées par le PEDT :** semaines scolaires, vacances scolaires et activités extrascolaires

**Existence de dispositifs :** Contrat Bonus territoire signé avec la CAF en 2021 pour donner suite au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)

**Le projet éducatif de territoire permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.**

**Il visera à dynamiser la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du**

territoire et favoriser le développement des loisirs pour tous et contribuer au partage de valeurs communes et partagées

## **2.3 Etat des lieux des services enfance-jeunesse sur la commune**

### **2.3.1 La petite enfance**

#### **2.3.1.1 Le RPE (Relais Petite Enfance)**

Le **Relais Petite Enfance** est un lieu d'information qui favorise la communication entre parents, assistantes maternelles et enfants, tout en leur apportant individuellement des réponses à leurs attentes.

**Pour les parents et futurs parents** : c'est un lieu d'information sur les modes d'accueil. Le relais aide à la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et donne les informations administratives nécessaires à l'établissement d'un contrat de travail ; il répond également aux questions tout au long du contrat.

**Pour les assistants(e)s maternel(le)s** : c'est un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontres et d'accompagnement dans leur quotidien professionnel.

**Pour les enfants** : C'est l'occasion d'assister à des matinées d'éveil, découverte et jeux libres, (comptines, musique, motricité, lecture...) accompagnés de leur assistante maternelle.

Le relais propose : une mise en relation avec les parents à la recherche d'une assistante maternelle, des informations actualisées sur la profession d'assistante maternelle, des rencontres avec d'autres professionnelles, une sensibilisation à l'éveil des jeunes enfants à travers des ateliers.

#### **2.3.1.2 Les assistantes maternelles**

Sur la commune de LE BONO, on recense 11 assistantes maternelles agréées, qui accueillent des enfants à leur domicile.

#### **2.3.1.3 La MAM (Maison des Assistantes Maternelles)**

La Maison des Assistantes Maternelles « **Hauts comme 3 pommes** » du Bono a été mise en service en mars 2014. Les 3 assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à 12 enfants.

En lien permanent avec la PMI (Protection Maternelle Infantile) et le RPE (Relais Petite Enfance) de Baden, ce mode de garde de proximité est une bonne alternative pour les jeunes parents qui souhaitent retrouver l'ambiance d'une petite collectivité.

Une amplitude horaire de garde atypique permet d'accueillir les enfants de **7h30 à 20h00, sauf le week-end.**

Tout au long de l'année des projets sont menés avec les enfants.

## **2.3.2 L'enfance jeunesse**

### **2.3.2.1 L'école Jean Louis Etienne**

On comptabilise 1 seule école publique sur la commune de Le Bono  
Ecole Jean Louis Etienne  
Rue Moitessier  
56400 LE BONO

**Effectif total** (chiffres janvier 2023) : **203 élèves**

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	29	20	26	22	22	21	27	27

### **2.3.2.2 Le service enfance jeunesse**

Le service enfance jeunesse s'occupe de la gestion des accueils de loisirs extrascolaires des 3-11 ans (vacances scolaires) ainsi que des 10-15 ans (vacances scolaires, mercredi).

Il gère également les accueils périscolaires avant ou après l'école et le mercredi pour les 3-11 ans, ainsi que le mercredi après-midi pour les 10-15 ans.

<b>Delphine BRIEND</b>  Directrice de l'accueil Périscolaire et de l'Accueil de loisirs 3-11 ans (Vacances scolaires, mercredi, séjours)	<b>Guénahëlle LE CLOEREC</b>  Animatrice de l'accueil Périscolaire et de l'Accueil de loisirs 3-11 ans (Vacances scolaires, mercredi, séjours)	<b>Florence GUILLEVIC</b>  Animatrice de l'accueil Périscolaire et de l'accueil de loisirs 3-11 ans (Vacances scolaires, mercredi, séjours)	<b>Patricia BOTHUA</b>  Animatrice de l'accueil Périscolaire et de l'accueil de loisirs 3-11 ans (Vacances scolaires, soir)	<b>Margaux LE LEC</b>  Référente Adolescents 10-15 ans (Vacances scolaires, séjours, mercredi,)
--	--	---	---	---

Des animateurs sont recrutés sur les petites et grandes vacances scolaires

### 2.3.2.2.1 L'accueil de loisirs extrascolaire 3-11 ans

L'accueil de loisirs extrascolaire 3-11 ans est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et d'été et ferme 1 semaine pendant les vacances de Noël et 1 semaine en août.

Il permet d'accueillir des enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école qui comprend la salle de motricité pour les 3-5 ans et une salle d'activités pour les 6-10 ans. Ils utilisent également la salle de sieste et 2 cours de récréation distinctes.

#### Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique de l'ALSH du Bono s'articule autour de 3 axes :

##### 1-Personnaliser l'accueil

- Recevoir individuellement les familles.
- Informer rapidement et de façon claire
- Accompagner les familles dans les formalités
- Être à l'écoute des familles
- Comprendre les situations familiales diverses

##### 2-Privilégier le bien-être de l'enfant

- Respecter le rythme de l'enfant.
- Respecter les normes d'hygiène.
- Être attentif au bien-être moral de l'enfant.
- Veiller à la sécurité.
- Evaluer les besoins de l'enfant.

##### 3-Favoriser l'ouverture d'esprit et la citoyenneté

- Développer l'imaginaire.
- Encourager la solidarité.
- Responsabiliser l'enfant et l'impliquer.
- Développer l'éveil de l'enfant au niveau : culturel, environnemental, physique, artistique, scientifique....

### Les activités proposées

L'ALSH est une structure qui met en place de réels projets afin de permettre à chaque enfant de se développer, de s'épanouir, d'apprendre par le biais de jeux, d'activités ludiques et enrichissantes.

### Prendre le relais des familles

L'ALSH doit également jouer un rôle complémentaire de la famille et de l'école. C'est un endroit où il y a des règles de vie bien définies. Les enfants participent aux différents projets de l'ALSH afin de développer leur autonomie, leur responsabilité et devenir un citoyen de demain.

### Des projets diversifiés

#### Les différents projets de l'ALSH.

- Activité d'éveil musical, contes, chants, théâtre.
- Initiation à la lecture, action autour du livre.
- Activités artistiques et culturelles (théâtre, poterie, peinture...)
- Activités sportives (initiation aux sports d'équipe, jeux de raquettes, parcours de motricité...)
- Activités nature et environnementales (jardinage, visite de sites...)
- Sorties à la journée

#### Respect du rythme de l'enfant.

Les programmes d'activités tiennent compte du rythme de vie des enfants :

- Des moments forts (activités, animations),
- Des moments calmes (activités reposantes),
- Des moments libres organisés.

#### Des spectacles.

Durant l'été, 2 spectacles sont proposés aux parents avec la participation des enfants (juillet et août). Nous accordons une grande importance à ces rendez-vous puisqu'ils nous permettent de réunir à la fois les familles, l'équipe d'animation, les différents partenaires et les élus.

#### Le mode de fonctionnement

Les enfants peuvent être accueillis à la ½ journée ou à la journée, avec ou sans repas. Les enfants sont répartis dans des salles différentes en fonction de leur tranche d'âge.

Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent participer à des activités différentes en fonction de leur tranche d'âge. Les activités sont articulées autour d'un thème afin de répondre aux objectifs pédagogiques définis.

Les programmes d'activités sont transmis avant chaque période de vacances aux

enfants par le biais de l'école et des réseaux sociaux.

Des séjours courts sont organisés et proposés aux enfants de la commune pendant les vacances d'été.

#### 2.3.2.2.2 L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire 10-15 ans

##### **Les objectifs pédagogiques :**

##### Espace jeunes :

- Favoriser le respect, la tolérance dans la vie en collectivité et favoriser le vivre ensemble  
Respecter, aider et écouter son prochain  
Investir le jeune sur les notions du respect, de l'entraide et de l'écoute de l'autre.  
Accompagner le jeune sur le respect et l'acceptation des différences
- Favoriser le respect et la découverte de l'environnement
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'être acteurs de leur quotidien  
Investir les jeunes dans une dynamique locale.  
Accompagner les jeunes dans la démarche de projet

##### Le mode de fonctionnement

Un espace dédié aux jeunes de 10 à 15 ans est mis à disposition. Ce lieu est aménagé avec jeux de société, console, BD, baby-foot, table de Ping- Pong, espace cuisine, lieu de rencontre et de projets.

Des séjours sont organisés durant l'été.

Un programme d'activités variées à la carte est établi avec les jeunes à chaque période de vacances scolaires. (Sport, activités manuelles, artistiques et culturelles)

Des activités communes avec d'autres espaces jeunes sont programmés régulièrement pour favoriser le lien et profiter des structures sportives.

Des chantiers jeunes, sous forme de ½ Journée sont organisés pour les adolescents de 12 à 15 ans (thèmes variés : peinture, nature, création des décorations de Noël...)

L'accueil adolescents est déclaré auprès de la SDJES.

L'accueil de loisirs extrascolaires 10-15 ans est ouvert pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et d'été (sauf trois semaines d'août), les mercredis, et quelques vendredis en soirée.

L'espace jeunes 10-15 ans est fermé pendant les vacances de Noël. Il permet d'accueillir des jeunes âgés de 10 à 15 ans.

### 2.3.2.2.3 Les accueils périscolaires

Les objectifs pédagogiques sont identiques à ceux de l'accueil extrascolaire.

#### Le mode de fonctionnement

##### ➤ **Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

- 7h30-8h20 : accueil échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités
- 16h30-16h40 : accueil des enfants inscrits au périscolaire dans la salle de motricité pour les maternelles et dans la bibliothèque scolaire pour les élémentaires.
- 16h40-17h : temps du goûter
- 17h-17h30 : aide aux devoirs proposée aux enfants à partir du CP
- Jusqu'à 19h : départ échelonné des enfants avec mise en place de jeux libres et d'activités en fonction de la demande de chacun.

La municipalité a mis en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille sur l'ensemble des accueils de loisirs afin de permettre à chaque enfant de pouvoir participer aux activités mises en place.

\*Tarifs en annexe

##### ➤ **Le mercredi**

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 19h00, à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas.

#### **L'accueil périscolaire du mercredi est déclaré à la SDJES**

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école publique Jean Louis Etienne.

#### Les objectifs pédagogiques en lien avec le Projet Educatif

Accompagner le développement de l'enfant

« Un cadre qui fait repère »

Assurer un cadre structurant qui participe à la construction de repères chez les enfants.

« L'imaginaire qui fait grandir »

Inviter l'enfant à vivre des moments où il se construit un imaginaire qui va lui permettre de créer des idées originales et inhabituelles dans le but d'enrichir son apprentissage

« Le faire soi-même »

Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme et de le laisser faire par lui-même

Apprentissage de la vie en collectivité

« Le vivre-ensemble »

Appréhender le vivre-ensemble afin de créer de la cohésion au sein du groupe

« La participation qui fait projet »

Favoriser la participation de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses temps de loisirs

### **2.3.3 Les associations**

Plusieurs associations proposent des activités pour les enfants :

- Récréative (gym, arts plastiques, judo, Hip Hop, théâtre, musique)
- Jiu Jitsu Breizh
- ASPB (foot)

## **3. Les valeurs éducatives du Projet Educatif de Territoire**

### **3.1 L'identification des besoins**

#### **3.1.1 Les atouts**

Une politique enfance jeunesse est déjà affirmée sur la commune. En effet, la municipalité de Le Bono était déjà accompagnée par la CAF dans la définition et la mise en œuvre de sa politique petite enfance et enfance jeunesse par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

D'autre part, la commune de Le Bono possède déjà un service enfance jeunesse structuré avec deux accueils périscolaires déclarés, un accueil de loisirs 3-11 ans et un accueil de loisirs 10-15 ans déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). De plus, Le Bono possède une grande richesse associative sur son territoire et très diversifiée. La majorité des associations se trouvent à proximité de l'ALSH ainsi que le stade de foot et le city stade. La médiathèque municipale propose également régulièrement des animations.

#### **3.1.2 Les contraintes**

La commune ne possède pas de complexe sportif.

### **3.2 Les valeurs éducatives défendues**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les élus de Le Bono ont fait le choix de mettre en place un PEDT (2015-2018) afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent en articulation avec le contrat enfance-jeunesse sur les temps qui lui sont consacrés (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Depuis la fin de la semaine des 4 jours, la municipalité de le Bono a décidé de continuer la mise en œuvre des actions éducatives en l'adaptant aux nouveaux temps scolaires et en mettant l'accent sur le Mercredi.

Les activités mises en place sur les temps périscolaires et extrascolaires sont de qualités et complémentaires avec celles proposées par les autres acteurs des temps éducatifs de l'enfant

Pour cela une réflexion est menée sur le rôle de la municipalité dans l'éducation, en s'appuyant notamment sur les orientations choisies jusqu'à présent en matière de politique enfance/jeunesse ainsi que sur l'ancien contrat enfance jeunesse déjà établi.

## **Les grandes valeurs éducatives défendues sont :**

- Respect de son environnement : nature, animaux, individus
- Solidarité, entraide
- Vivre ensemble, citoyenneté

### **3.3 Les objectifs généraux**

Les six domaines d'actions ci-dessous correspondent aux objectifs généraux qui ont été définis à la suite des échanges avec les acteurs éducatifs du territoire et après avoir pris en compte le projet d'école et les projets pédagogiques des accueils périscolaires.

#### **3.3.1 Vivre ensemble, citoyenneté**

##### **Initier une « conscience civique » à l'enfant et instaurer la notion du vivre ensemble :**

- En l'informant pour prévenir des conduites à risques,
- En favorisant la compréhension du fonctionnement des institutions,
- En développant les liens intergénérationnels,
- En favorisant l'acceptation de la différence,
- En permettant l'ouverture sur le monde (découverte des métiers, projets humanitaires, environnement),
- En permettant à l'enfant de trouver sa place en collectivité.
- En favorisant le respect filles/garçons
- En respectant les règles de circulation à vélo ex : intervention de l'ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Publique) + programme par l'agglomération – piste cyclable) « Savoir rouler à vélo »

#### **3.3.2 La culture**

##### **Participer à l'éveil culturel de l'enfant :**

- En proposant des activités de découverte accessibles à tous,
- En initiant à la pratique et à la technique de nouvelles activités culturelles de manière active ou ludique,
- En mettant en place des liens avec des partenaires locaux (associations...).

#### **3.3.3 Le sport**

##### **Participer à l'éveil sportif de l'enfant :**

- En proposant des activités de découverte accessibles à tous,
- En initiant à la pratique de nouvelles activités sportives de manière active ou ludique,
- En mettant en place des liens avec des partenaires locaux (associations...).

### **3.3.4 L'autonomie**

#### **Contribuer à l'autonomie de l'enfant :**

- En favorisant la parole de celui-ci,
- En lui permettant d'être acteur,
- En lui permettant de communiquer, de s'opposer, de se confronter,
- En donnant aux enfants des responsabilités adaptées à leur tranche d'âge,
- En développant la prise d'initiative chez l'enfant.

### **3.3.5 Solidarité, entraide**

#### **Appréhender la notion de solidarité et d'entraide :**

- En permettant aux enfants de se soutenir mutuellement
- En permettant aux enfants de coopérer

### **3.3.6 Respect de son environnement : nature, animaux, individus**

#### **Développer chez l'enfant la notion de respect de son environnement :**

- En lui faisant découvrir et apprécier les richesses du patrimoine naturel
- En sensibilisant à la nécessité de préserver la faune et la flore de ces milieux
- En le sensibilisant à l'écologie
- En le responsabilisant par rapport aux enjeux écologiques et en l'éduquant aux pratiques écoresponsables.

### 3.4 Proposition d'activités périscolaires et extrascolaires

Ce socle commun présenté dans le paragraphe « 3.3 Les objectifs généraux » permet de définir le champ des activités qui pourraient éventuellement être proposées lors des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Ce travail a été mené en concertation avec les représentants des équipes éducatives des écoles, des parents d'élèves et des associations.

#### Vivre ensemble, citoyenneté

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - Atelier reportage                            | - Atelier montage photos/vidéo     |
| - Course orientation                           | - Jeux de société                  |
| - Cuisine du monde                             | - Jeux extérieurs                  |
| - Activités scientifiques                      | - Activités recyclages             |
| - Jardinage sous toutes ses formes (chants...) | - Liens intergénérationnels (jeux, |
| - Prévention routière (cyclisme et pédestre)   | -Sensibilisation aux situations de |
| -A la découverte de projets humanitaires       | - Jeux de société et construction  |
| -Yoga  | -Semaine bleue                     |
| -Atelier gestion des émotions                  | - Piste vélos                      |

#### La culture

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| - Autour de livre                        | - Loisirs créatifs (divers) |
| - Arts plastiques (matières et textures) | - Perles                    |
| - Peintures                              | - Marionnettes              |
| - Scrapbooking                           | - Atelier bois              |
| - Atelier reportage                      | - Cuisine                   |
| - Sensibilisation aux percussions        | - Expressions corporelles   |
| -Cirque                                  | -Culture bretonne           |
| -Musique (orchestre, choral)             | -Echange avec des artistes  |

#### Le sport

- |                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| - Danse                 | - Basket                  |
| - Badminton             | - Tennis                  |
| - Courses d'orientation | - Base-ball               |
| - Motricité             | - Ping-Pong               |
| - Roller                | - Expressions corporelles |
| - Jujitsu               | - Jeux sportifs           |
| - Jeux d'opposition     | - Hand-ball               |

## Solidarité, entraide

-Jeux de coopération  
différence

-Activités de sensibilisation à la

## Respect de son environnement : nature, animaux, individus

-Valorisation des déchets  
-Création d'un compost  
-Séjours nature  
-Découverte patrimoine  
randonnées  
-Activités intergénérationnelles

-Atelier recyclage  
-Ramassage des déchets  
-Valorisation des déchets  
-Découverte des sentiers de

## L'autonomie

La contribution à l'autonomie se retrouve dans l'ensemble des activités proposées.

### 3.5 Comité de pilotage

Un comité de pilotage est ainsi mis en place afin de mener un travail de concertation avec les différents acteurs éducatifs du territoire. Il est composé comme suit :

- Les élus : Maire et conseiller délégué à l'enfance et la jeunesse,
- Le directeur de l'école publique
- Un parent délégué élu de l'école
- Le personnel du service enfance jeunesse (La responsable enfance jeunesse, la directrice des accueils périscolaires/ extrascolaires et son adjointe),
- La responsable de la médiathèque
- Les responsables d'associations (récréative, foot, Jiu jitsu) seront concertées.
- Les représentants des institutions départementales (IEN, DASEN, SDJES, CAF) pourront être conviés afin d'intervenir selon leur champ de compétences, par rapport aux besoins ou aux demandes.

Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an pour faire le suivi et l'évaluation du projet. Des réunions pourront être également mises en place pour travailler sur une thématique particulière du PEDT.

Le souhait est de conserver la mise en application des objectifs définis précédemment sur les temps périscolaires notamment lors du mercredi et sur

les temps extrascolaires afin d'établir une continuité sur les actions déjà mises en place, tout en l'agrémentant des nouvelles actions. Le comité de pilotage se laisse le temps de ces trois années pour faire évoluer son PEDT, en le coconstruisant avec les différents acteurs éducatifs et en s'appuyant des différents suivis ou évaluations menés.

## **4. Le projet Educatif de Territoire en action**

### **4.1 L'organisation de la semaine scolaire**

**Schéma d'organisation :**

	7h30- 8h20	8h30-12h	12h-13h50	13h50-16h30	16h30-19h
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire
MERCREDI	Accueil de loisirs de 7h30 à 19h Accueil et départ échelonnés				

### **4.2 Le Plan Mercredi**

#### **4.2.1 L'organisation générale**

##### **4.2.1.1 Les objectifs pédagogiques :**

L'équipe pédagogique a défini ensemble les objectifs pédagogiques auxquels elle va répondre lors des différents temps d'accueil de loisirs et notamment lors du temps du mercredi. Ces objectifs découlent du projet éducatif territorial.

Ces objectifs sont communs aux différents temps d'accueil de loisirs afin d'offrir un parcours

cohérent aux enfants fréquentant ces différents accueils.

Sur le temps du mercredi ces objectifs visent également à répondre à la charte du Plan Mercredi qui est de :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs.
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Les objectifs pédagogiques sont :

- Accompagner le développement de l'enfant
  - « Un cadre qui fait repère »  
Assurer un cadre structurant qui participe à la construction de repères chez les enfants.
  - « L'imaginaire qui fait grandir »  
Inviter l'enfant à vivre des moments où il se construit un imaginaire qui va lui permettre de créer des idées originales et inhabituelles dans le but d'enrichir son apprentissage

« Le faire soi-même »

Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme et de le laisser faire par lui-même

- Apprentissage de la vie en collectivité

« Le vivre-ensemble »

Appréhender le vivre-ensemble afin de créer de la cohésion au sein du groupe

« La participation qui fait projet »

Favoriser la participation de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses temps de loisirs

#### **4.2.1.2 Le mode de fonctionnement**

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Il se situe dans les locaux de l'école Jean Louis Etienne et est déclaré auprès de la SDJES.

Le mercredi les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les horaires sont les suivants :

-De 7h30 à 9h00 : accueil

-De 9h à 12h : activités variées

-De 12h à 13h30 : pause déjeuner

-De 13h30 à 14h : accueil et départ

-De 14h à 17h : activités variées

-De 17h à 19h00 : départ échelonné

Les enfants sont répartis selon les tranches d'âges suivantes : maternelles et élémentaires

L'ALSH est déclaré pour accueillir au maximum 24 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans.

La municipalité a mis en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille sur l'ensemble des accueils de loisirs afin de permettre à chaque enfant de pouvoir participer aux activités mises en place. De plus, pour faciliter la participation aux activités extérieures, une souplesse d'organisation a été acceptée. En effet les enfants ont la possibilité de quitter l'ALSH avant 17h dans l'après-midi pour se rendre par exemple au foot, au rugby, à la danse.

#### **4.2.1.3 Les modalités d'inscription**

La famille doit compléter la fiche de renseignements unique accompagnée de la fiche sanitaire. Elle doit également inscrire l'enfant sur le portail famille de la commune.

Les réservations ou les annulations peuvent se faire au plus tard 48 h avant la date d'inscription. (avant 10h)

#### **4.2.1.4 Les moyens de communication :**

En ce qui concerne les moyens de communication, les plaquettes d'activités seront affichées à l'accueil périscolaire et accessible sur les réseaux de la commune.

Le site internet de la commune sera alimenté par la plaquette de communication, les fiches d'inscription, les photos des productions réalisées et des liens pour les productions sonores.

Les enfants auront la possibilité de prendre leurs productions pour les apporter à la maison. De plus, des affichages auront lieu dans le hall de l'accueil de loisirs, dans les salles communales et panneaux extérieurs.

#### **4.2.1.5 Les activités :**

Les activités mises en place seront celles du champ défini lors du travail de concertation. Les activités proposées seront différentes en fonction de la tranche d'âge des enfants et de la période.

Les activités s'articuleront par rapport aux groupes d'âges : maternelles et élémentaires.

Les activités ne sont pas une finalité mais un moyen pour atteindre un ou plusieurs objectifs de notre projet.

Plusieurs types d'activités seront proposés aux enfants de manière alternative :

Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)

Des activités manuelles, plastiques : L'activité manuelle est l'action d'agir, avec les mains, avec l'aide ou non d'outils, sur des matériaux (bois, papier, carton, terre, plâtre, ficelles, laines...). Il est évident que cette action permet de s'exprimer, en transformant, en assemblant, en combinant, en colorant ou en laissant son empreinte. Elle peut aussi permettre d'exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal.

Des activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu urbain, découverte d'autres milieux...)

Des activités d'expression, arts dramatiques, cirque : Lors d'une répétition ou d'une production artistique, nous veillerons à créer un climat de confiance propice à la participation de chacun.

(Ex : interdiction de porter des jugements de valeur sur les personnes ou sur leur réalisation).

Des activités physiques et sportives : L'animation d'un jeu requiert de :  
Savoir réguler les relations entre joueurs.

Savoir moduler les règles en fonction du déroulement du jeu ou des difficultés rencontrées par les joueurs.

Être capable d'enrichir le jeu, de renouveler le PLAISIR de jouer.

Connaître suffisamment bien les aspects techniques pour ne pas se laisser déborder par les imprécisions ou les contestations.

Les jeux dits sportifs, sont pour certains des variantes ludiques d'un sport et pour d'autres, des dérivés de jeux traditionnels. Ils permettent d'acquérir ou de développer des habiletés motrices, la notion d'équipe ou encore le sens du placement par rapport aux partenaires et aux adversaires.

Les activités proposées devront permettre à l'enfant de pouvoir prendre part à celle-ci de manière individuelle ou collective. Elles devront être modulables afin de s'adapter à chacun et que tous les enfants puissent y participer.

D'autre part, il semble important de proposer plusieurs activités aux enfants afin de leur laisser le choix mais également de leur proposer des activités sous forme d'ateliers tournants afin que chacun puisse découvrir l'ensemble des activités proposées.

Des temps dit "libres" seront mis en place au fil de la journée afin de permettre à l'enfant de choisir ce qu'il souhaite faire.

### ***Les projets du mercredi :***

#### *Projet culture :*

Les enfants vont pouvoir assister à différentes représentations culturelles le mercredi. Une représentation par période c'est-à-dire entre chaque période de vacances scolaires sera proposée à l'une des tranches d'âges.

Ce projet va permettre aux enfants de connaître et fréquenter les différents centres culturels du territoire.

Il va également permettre aux enfants de découvrir différents domaines culturels tels que la danse, la musique, le théâtre.

#### *Projet sur l'autonomie et la responsabilisation :*

Chez les maternelles nous mettons en place des outils pour développer l'autonomie de l'enfant. Ex : aide au débarrassage et nettoyage des tables. Apprendre à s'habiller et à mettre ses chaussures tout seul.

Chez les élémentaires, nous travaillons sur la notion de l'autonomie vers la responsabilisation.

-les responsables goûter : pour l'aide à la mise en place et au rangement du goûter

-les responsables repas : pour l'aide au service et au rangement du repas

- le responsable trousse de secours lors des balades et chef de file

-le responsable jeux extérieurs : pour la mise en service des jeux extérieurs et leur rangement

#### *Projet sur instaurer la notion de respect :*

Les animateurs organisent des ateliers philo pour échanger sur différents thèmes (racisme, harcèlement, consentement, la discrimination, l'empathie, l'intimidation

et les sentiments).

*-Projet en lien avec les projets d'école :*

Au cours de chaque année scolaire, nous souhaiterions travailler sur un projet commun en lien avec les projets d'école et notre projet pédagogique. Ce projet émanerait de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

## **4.2.2 Les moyens matériels**

### **4.2.2.1 Les locaux utilisés**

Ecole Jean Louis Etienne :

- Accueil de loisirs : 2 salles d'activités, la première pour les 3-5 ans, la seconde pour les 6-11 ans.
- Salle tatamis
- Espace Jean Le Mené
- Les espaces communs avec l'école publique : la salle de sieste, la salle de motricité et les cours de récréation.
- -Le city stade et le stade de foot municipal.
- -Le restaurant scolaire

### **4.2.2.2 Les outils de travail**

Les animateurs pourront utiliser les infrastructures, jeux, jouets et matériels des accueils de loisirs périscolaires. De plus, avant chaque période d'activités, ils auront la possibilité de transmettre une fiche de demande de matériel spécifique pour la réalisation de leurs activités. Le matériel sera acheté dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

## **4.2.3 Les moyens humains**

Dans le cadre du plan mercredi, les animateurs recrutés sont nos animateurs permanents ainsi qu'une ATSEM au besoin. Ils travaillent tous au sein de l'accueil périscolaire avant et/ou après l'école.

Dans le cadre de l'accueil du mercredi, les moyens humains suivants sont mis en place : En fonction des effectifs, des animateurs supplémentaires diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance peuvent être recrutés de manière ponctuelle.

<b>Myriam LE PLAIRE-BRARD</b> Responsable du service enfance jeunesse Coordinatrice du PEDT	
<b>Delphine BRIEND</b> Directrice de l'accueil périscolaire	
Chez les 3-5 ans	Chez les 6-11 ans
-2 animatrices diplômées BAFA -1 ATSEM diplômée CAP Petite enfance au besoin	-1 animatrice diplômée BPJEPS

## **4.3 L'organisation des temps périscolaires avant et après l'école**

### **4.3.1 L'organisation générale**

#### **4.3.1.1 Les objectifs pédagogiques**

L'équipe pédagogique a défini ensemble les objectifs pédagogiques auxquels elle va répondre lors des différents temps d'accueil de loisirs périscolaires. Ces objectifs découlent du projet éducatif et du projet éducatif territorial.

Ces objectifs sont communs aux différents temps d'accueil de loisirs afin d'offrir un parcours cohérent aux enfants fréquentant ces différents accueils.

L'équipe pédagogique décide chaque année de mettre l'accent sur un des objectifs.

Les activités mises en place répondront également aux autres objectifs.

A la fin de chaque période (entre deux périodes de vacances scolaires), un temps de réunion sera mis en place

- Accompagner le développement de l'enfant

« Un cadre qui fait repère »

Assurer un cadre structurant qui participe à la construction de repères chez les enfants.

« L'imaginaire qui fait grandir »

Inviter l'enfant à vivre des moments où il se construit un imaginaire qui va lui permettre de créer des idées originales et inhabituelles dans le but d'enrichir son apprentissage

« Le faire soi-même »

Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme et de le laisser faire par lui-même

- Apprentissage de la vie en collectivité

« Le vivre-ensemble »

Appréhender le vivre-ensemble afin de créer de la cohésion au sein du groupe

« La participation qui fait projet »

Favoriser la participation de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses temps de loisirs

#### **4.3.1.2 Les modalités d'inscription**

La famille devra compléter la fiche de renseignements unique accompagnée de la fiche sanitaire. Elle devra également inscrire l'enfant sur le portail famille de la commune.

Les réservations ou les annulations peuvent se faire au plus tard 48 h avant la date d'inscription.

#### **4.3.1.3 Les activités**

Les activités mises en place sont celles du champ défini lors du travail de concertation. Les activités proposées seront différentes en fonction de la tranche d'âge des enfants et de la période.

Les activités s'articulent par rapport aux groupes d'âges : les maternelles et les élémentaires.

Tous les matins avant l'école et tous les soirs après l'école, des activités d'animation sont proposés aux enfants par les animateurs.

Les animateurs prennent en compte le fait que les enfants arrivent et partent de manière échelonnée pour l'élaboration de leurs séances d'activités.

D'autre part certains enfants ont besoin d'un temps individuel, d'un moment à eux sans être dans le collectif. Nous leur permettons cela jusqu'à leur départ si cela est nécessaire, en leur proposant de jouer à un jeu seul sans être dérangé par les autres.

#### **4.3.2 Le projet**

La participation aux activités est basée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins aux différents moments de la journée.

### **4.4 Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap**

**Dans les accueils de loisirs**, les projets éducatifs doivent prendre en compte les spécificités de l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, leurs besoins psychologiques et physiologiques, notamment dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités. Le directeur de l'accueil de loisirs met en œuvre ce projet éducatif et doit préciser, en concertation avec les personnes qui assurent l'animation, les conditions et les mesures mises en place pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé et de handicaps.

Afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles, il est important de prévoir une prise de contact avec les parents pour ensuite établir un diagnostic des besoins humains et matériels.

## **4.5 L'évaluation**

### **4.5.1 Le comité de pilotage**

Afin de faire une évaluation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, le comité de pilotage se réunira une fois par année scolaire.

Si besoin des groupes de travail ou de suivi sur des thématiques particulières pourront être mis en place.

### **4.5.2 Les modalités d'évaluation**

Afin d'évaluer la cohérence du projet ainsi que la pertinence et l'efficacité du projet au regard des objectifs fixés au préalable, les modalités et les critères d'évaluation suivants seront mis en place :

- Evaluation quantitative et qualitative des temps périscolaires et notamment du mercredi sera réalisée lors des comités de pilotage (apport des éléments des écoles, des parents d'élèves, du service enfance jeunesse et des élus),
- Une évaluation sera faite auprès des enfants chaque année

Des rencontres entre la responsable enfance jeunesse (coordinatrice du PEDT) et le directeur d'école ainsi que les enseignants seront mises en place pour:

- échanger sur le contenu des activités périscolaires dont celles du mercredi afin de voir s'il correspond bien pour les enfants à un apport de connaissances en complémentarité avec les projets d'école et les programmes scolaires,
- échanger sur le fonctionnement et l'organisation des temps périscolaires dont ceux du mercredi, la mutualisation des locaux...

Des réunions bilans seront mises en place avec l'équipe d'animateurs, à chaque fin de période d'activités c'est-à-dire entre chaque période de vacances scolaires. Ces bilans permettront de faire le point entre les activités réalisées et les objectifs fixés.

Ces modalités d'évaluation permettront de mesurer le chemin, de faire évoluer ou modifier les objectifs fixés dans un souci de cohérence, et de réadapter ou réajuster les actions proposées. Ainsi, l'évaluation permettra l'amélioration et la continuité du projet.

### **4.5.3 Les perspectives**

- La mise en place d'un projet commun qui permettrait de lier les différents acteurs de l'éducation sur le territoire.
- La réflexion sur l'aide aux devoirs.
- Un nouvel espace indépendant de l'école est en cours d'élaboration avec un restaurant scolaire et un ALSH.

## **CHARTRE QUALITE DU PLAN MERCREDI**

Dans le cadre du Plan mercredi, l'accueil de loisirs est intégré dans le projet éducatif

territorial et doit être déclaré comme accueils collectifs de mineurs au service départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES/PP) du département où ils sont organisés.

Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial. Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine, la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

### **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
- Mutualisation des locaux
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

**L'accueil de tous les publics** (Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).

- Développement de la mixité sociale. Tarification modulée.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).
- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties. Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, etc.), les associations sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

### **Mise en valeur de la richesse des territoires**

- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).

### **Le développement d'activités éducatives de qualité**

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).

Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les

autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions,

etc.). La participation aux activités est basée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins aux différents moments de la journée.

## Tarifs enfance-jeunesse année scolaire 2022/2023\*

<b>Restauration municipale</b>	
Q1 (-1000€)	<b>1,00 €</b>
Q2 (1001€ à 1 400€)	<b>3,63 €</b>
Q3 (1 401€ à 2 100€)	<b>3,96 €</b>
Q4 (+ 2 101€), non communiqué et extérieur	<b>4,13 €</b>
<i>Remise à partir du 3eme enfant inscrit</i>	<b>50,00%</b>
Adulte	<b>4,95 €</b>

<b>ALSH périscolaire (garderie au 1/4 d'heure)</b>	
Q1 (-800€)	<b>0,57 €</b>
Q2 (801€ à 1 400€)	<b>0,63 €</b>
Q3 (1 401€ à 2 100€)	<b>0,68 €</b>
Q4 (+ 2 101€), non communiqué et extérieur	<b>0,71 €</b>
Après 19h	<b>5,50 €</b>

<b>ALSH (1/2 journée)</b>	
Q1 (-800€)	<b>5,02 €</b>
Q2 (801€ à 1 400€)	<b>5,77 €</b>
Q3 (1 401€ à 2 100€)	<b>6,28 €</b>
Q4 (+ 2 101€), non communiqué et extérieur	<b>7,28 €</b>
Supplément sortie	<b>2,00 €</b>

<b>ALSH Ados (activité à la 1/2 journée)</b>	
Q1 (-800€)	<b>3,60 €</b>
Q2 (801€ à 1 400€)	<b>4,14 €</b>
Q3 (1 401€ à 2 100€)	<b>4,50 €</b>
Q4 (+ 2 101€), non communiqué et extérieur	<b>5,22 €</b>
Supplément prestation	<b>4,00 €</b>
Supplément transport	<b>3,00 €</b>
Adhésion annuelle local jeune (activités libres)	<b>10,00 €</b>

*\*actés par délibération du conseil municipal le 12/12/2022*